

L'an deux mille vingt deux, le 1er février à quatorze heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

**Date de convocation** : 19 janvier 2022

**Présents en visioconférence** : Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Pascale GOT, M Jean PROU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Stéphane COTIER, Mr Cyril PENAUD, Mme Michèle SAINTOUT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Virginie JOUVE, Mme Fabienne LABARRIERE, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Louis CAVALEIRO, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane LEBOT

**Absents représentés** : Jacky BOTTON, pouvoir à Mme DE ROFFIGNAC

**Excusés** : Mme Lydia HERAUD, Mme Véronique HAMMERER, Mr Vincent BARRAUD

**Egalement présents** : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST, Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mme Isabelle PREVOST, de la Région Nouvelle-Aquitaine, Mme Clémentine GUILLAUD, de la CARA.

**Secrétaire de séance** : Mme Pascale GOT

Membres en exercice : 16

Membres présents : 16

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération N° 2022-01-06 - Création d'un contrat de projet pour la mise en œuvre du projet SIG'Estuaire 2.0**

*Vu le CGCT ;*

*Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et sa disposition 0a5 ;*

*Vu le PAPI de l'Estuaire et son action 1.2 ;*

*Vu la délibération 2021-04-16 concernant la prolongation du projet SIG'Estuaire 2.0*

*Considérant la nécessité de pouvoir disposer sur l'estuaire et ses bassins versants d'un outil puissant de centralisation et de valorisation des données ;*

*Vu le travail déjà engagé sur le projet SIGESTUAIRE 2.0, qui vise à centraliser et structurer les données liées à l'eau sur le territoire du SAGE, afin de faciliter l'accès à la connaissance et la mise en œuvre des documents de planification,*

*Vu l'évolutivité du projet,*

Il est décidé, à l'unanimité, et après en avoir débattu :

**Article 1.** De créer un contrat de projet de Géomaticien à compter du 15 février 2022, pour une durée minimale d'un an pour répondre à la réalisation du projet SIG'Estuaire 2.0,

**Article 2.** D'autoriser Madame la Présidente à recruter pour pourvoir à ce poste et en assurer les missions jusqu'à la fin du projet. La rémunération s'effectuera en référence à la grille des ingénieurs territoriaux, dépense imputée au Budget Annexe Eau.

**Article 3.** D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

La Présidente

  
**SMIDDEST**  
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire  
12 rue St Simon - 33030 BLAYE  
05.57.42.28.76 - contact@smiddest.fr  
Siret : 253 306 310 00058

**Françoise de Roffignac**